

Animatrices :

- Corinne FEDERICI (chargée de mission, service des sports, Conseil régional PACA)
 - Magali LIN (animatrice de la CDESI 04, Sports de nature, Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence)
 - Anne-Sophie DUMORTIER (chargée d'études, ORM PACA)
-

Validation du diagnostic

Cf. la nouvelle version du compte rendu de la séance 1, enrichie d'encadrés sur le RES et son évolution 2018 ainsi que du diagnostic sur les sports de nature dans les Alpes-Maritimes.

- **Les membres de l'atelier 4 valident le diagnostic et le compte-rendu de la séance 1.**

Les propositions d'action

Proposition 1

La proposition centrale des membres de l'atelier 4 est basée sur la création d'un observatoire régional appuyé par la nomination de référents et techniciens à chaque échelon territorial.

Ses actions opérationnelles seront organisées en trois phases :

1. **Phase 1** : lancer des **consultations territoriales** avec le mouvement sportif, les professionnels, les clubs sportifs, les jeunes... pour identifier les besoins d'équipements structurants attendus. Identifier les ressources nécessaires pour entretenir ses équipements. Valoriser l'existant pour partager les espaces et les équipements. Cette phase est essentielle pour la qualité de mise en œuvre des phases suivantes. On doit envisager en priorité la rénovation des équipements avant de penser à en créer de nouveau.
2. **Phase 2** : réaliser le **diagnostic** quantitatif et qualitatif. Identifier des critères/indicateurs harmonisés. Géolocaliser les équipements au niveau intercommunal ➔ réaliser une cartographie. Quel rôle du Crige (Centre régional de l'information géographique) ?
3. **Phase 3 : évaluation et régulation** : commission partagée dont l'objectif serait de faire évoluer les besoins, être force de proposition pour la mise en œuvre d'actions. Les échanges, les critères y seront harmonisés pour des données inter-opérationnelles.
 - Faire le lien avec les autres ateliers (emploi/formation/économie, tourisme...).
 - Les RES (évolué) est un outil à exploiter davantage.
 - L'observatoire travaille sur l'investissement, la rénovation, l'utilisation et le fonctionnement.
 - Les pistes de travaux prioritaires qui ressortent des échanges de l'atelier :
 - Sports de nature
 - Équipements multimodaux
 - Piscines et bassins

Proposition 2

Prendre en compte l'accessibilité au sens large et tenir compte des transports. Cela implique aussi la structuration du territoire.

Proposition 3

Développer les partenariats (conventions) entre les associations, les communes, les établissements scolaires pour pouvoir en augmenter l'accès. Mutualisation des équipements.

Proposition 4

Le Conseil départemental fait remonter les informations au PDESI lors des consultations publiques.